

● 2006

Rodigo (MN)

Dimension installation: 999 kWel/h

ALIMENTATION

Biomasse végétale, déchets d'abattoirs (Reg. CE 1069/2009 et s.m.i.) et déchets organiques (D. L. 152/06)



DESCRIPTION

L'installation de biogaz se compose de deux pré-cuves avec une dalle de couverture, un système de chargement pour les substances appétentes, deux fermenteurs, un post-fermenteur et un réservoir de stockage. Les déchets sont triturés puis stérilisés avant d'être envoyés en méthanisation. Le digestat produit est classé comme engrais organique.



UTILISATION DU BIOGAZ

Production d'énergie électrique et thermique



VALORISATION DE L'ÉNERGIE THERMIQUE

Utilisation dans la section de prétraitement des déchets d'abattoirs et des déchets organiques biologique



UTILISATION DU DIGESTAT

Valorisé comme engrais organique